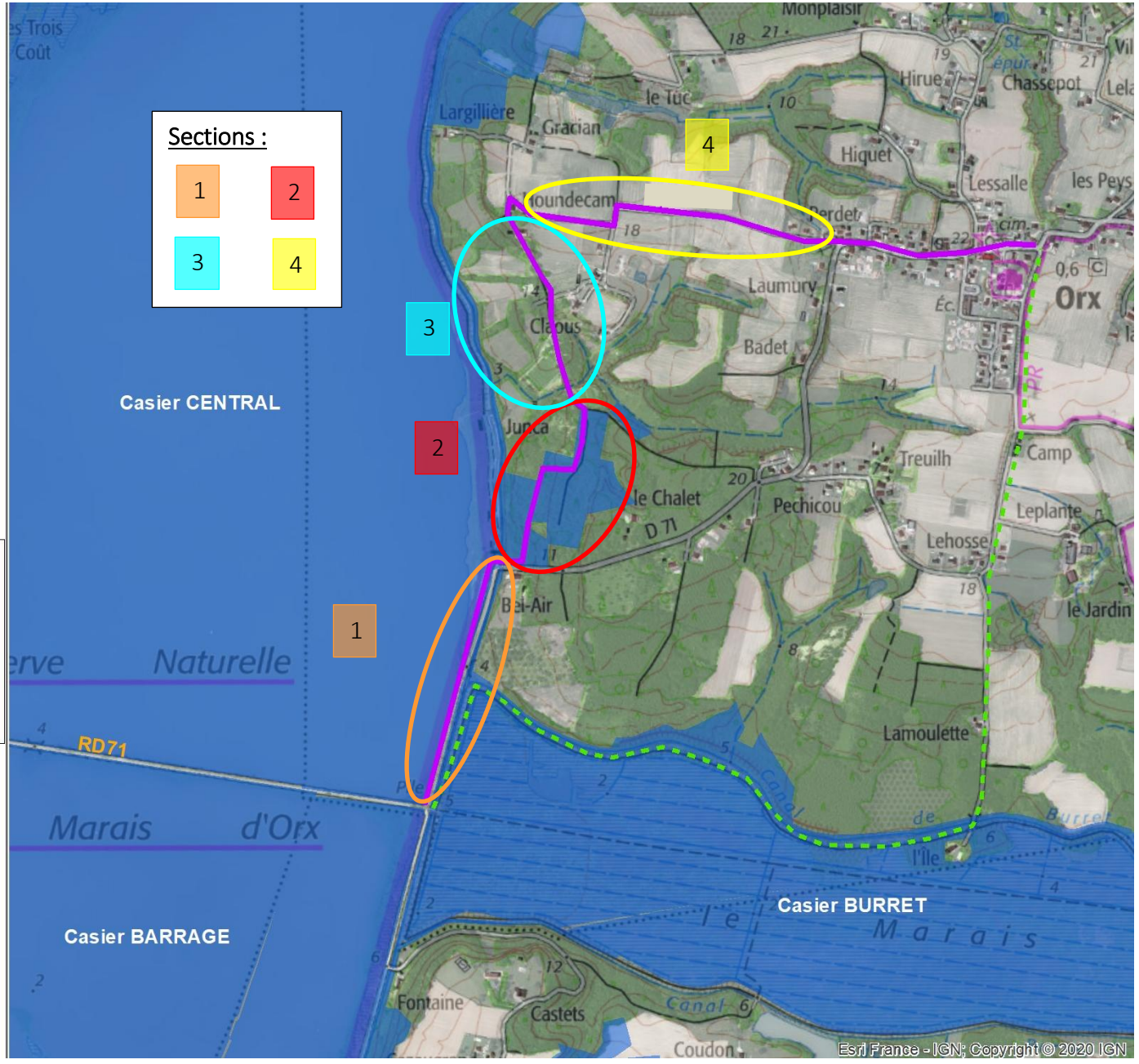
Reçu en préfecture le 12-10-2026
Publié en ligne le 12/10/2026

Itinéraire arrêté avec le CONSERVATOIRE DU LITTORAL, le Département des Landes et la commune d'ORX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Conservatoire du littoral

Site du Marais d'Orx : projet retenu le 24/02/2023



Légende

Tracés retenus :

- Liaison cyclable par gîtes (560 m CDL)
- Liaison piétonne Burret - Bourg d'Orx
- CDL : Domaine protégé

N

0 175 350 700 m

Date : 28/02/2023